



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rugby

Question écrite n° 23527

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur l'exportation des clubs français de rugby. En effet, l'image et la notoriété à l'étranger de plusieurs de nos clubs de rugby, comme Clermont-Ferrand ou le Stade français, intéressent plusieurs pays, comme les États-unis ou le Japon, qui souhaitent développer cette discipline sportive « européenne » dans leur propre pays. Des *sponsors* extérieurs, notamment industriels s'avèrent également intéressés par cette exportation, promotion extérieure qui devrait être secondée par les pouvoirs publics et notre représentation diplomatique. Il lui demande donc ce qu'il compte entreprendre en ce sens.

Texte de la réponse

Les clubs sportifs professionnels évoluent dans un environnement économique et doivent donc chercher à se développer et créer de nouvelles ressources en ouvrant de nouveaux marchés. À l'instar de ce que pratiquent certains clubs de football depuis de nombreuses années, des clubs français de rugby ont choisi de développer leur image et leur notoriété en participant à des tournées de promotion à l'étranger. C'est le cas du Stade français et de Clermont-Ferrand, comptant en leur sein les meilleurs joueurs du championnat du Top 14. Il s'agit là de choix de politique sportive et commerciale de la seule responsabilité des dirigeants des clubs professionnels. Le ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative n'a pas compétence en cette matière, d'autant qu'il s'agit de structures régies par des dispositions propres aux sociétés sportives. Il ne peut que se satisfaire de cette dynamique qui illustre la qualité et la renommée de ces clubs et conforte leur développement. À cet égard, et dans le respect de leurs compétences, les postes diplomatiques français à l'étranger, pour peu qu'ils soient sollicités, sont attentifs à faciliter l'accueil et le séjour des clubs concernés.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23527

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4168

Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7454